

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

**Théâtre de Guignol,
Rue Brassart à Arras**



2^{ème} représentation

C A P du 5 juin 2012

C. A. P. Locale du 5 juin 2012

**Déclaration liminaire
de CFTC DGFiP 62**



Le 24 mai 2012, la Section CFTC DGFiP 62 avait été ébahie, abasourdie de voir que les tableaux d'avancement de grade de catégorie C (AAP 2 et AAP 1) de l'année 2012 avaient été mis en ligne sur Ulysse 62, alors que, la CAP n'avait pas encore eu lieu.. Dans ces conditions, nous avons demandé à la direction pourquoi réunir une CAP, alors que les agents concernés sont d'ores et déjà informés des décisions prises. C'est totalement anormal. Il s'agit là d'un total manque de respect à l'égard des élu(e)s et un parfait modèle d'absence de dialogue social. C'est clair, la Direction considère les CAP comme de simples chambres d'enregistrement. A quoi serviront les débats qui ont eu lieu au cours de cette CAP, compte tenu que la Direction a déjà informé les agents de sa décision.

Pour résumer notre pensée, nous avons eu, ce jour là, le sentiment que la Direction nous prenait pour des Guignols. Ce fut donc la 1^{ère} représentation du Théâtre de Guignol à Brassart. Nous voici le 5 juin 2012, pour la deuxième représentation. Mêmes rôles pour tout le monde, même mise en scène, même décorum. C'est génial, nous sommes vraiment devenus des Guignols. En effet, les tableaux d'avancement de la catégorie B sont en ligne, comme pour la catégorie C, avant que la CAP concernée ne soit consultée... soit le 29 mai au matin, ou 7 jours avant.

Nous renouvelons donc notre demande formelle, déjà formulée le 24 mai 2012 au cours de la CAP de catégorie C, de ne plus mettre en ligne les informations concernant les CAP, avant la réunion des CAP. Il y a quelques mois, la Direction avait à juste raison, reproché à une organisation syndicale d'avoir communiqué sur une CAP avant sa tenue. C'est pourtant bien ce qu'elle vient de faire. « **Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais** » Elle devra donc aisément comprendre que nous saurons nous souvenir de cet incident majeur, qui, nous autorise, pour l'avenir, à communiquer sur toutes les CAP avant même qu'elles n'aient eu lieu. Nous suivrons son exemple, même si c'est un très mauvais exemple. **La Direction a créé une jurisprudence. Elle sera donc utilisée si besoin.**

Bien évidemment, nous savons que cette décision est une décision de la Direction Générale, et non pas une décision locale. Il n'en reste pas moins acquis que c'est parfaitement anormal.

Les Guignols de CFTC DGFiP 62 en catégorie B

Anne-Laure WAGUET

Titulaire

SIP de Calais

Johann WAELES

Suppléant

Trésorerie de Vimy

Gabriel GAILLARD

Expert

R.F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif